

RAPPORT DE GESTION VISANT À PRÉVENIR ET ATTÉNUER LE RISQUE RELATIF AU RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

PRÉSENTÉ PAR : GROUPE PRO PLUS INC. (POUR LE GROUPE ARTOPEX)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2024

Notre entreprise souscrit pleinement aux efforts mis de l'avant par le gouvernement du Canada visant à prévenir et atténuer le recours au travail forcé ou au travail d'enfants.

Notre entreprise est une entreprise canadienne dont toutes les opérations de fabrication sont effectuées au Québec dans 5 usines distinctes. Nous fabriquons du mobilier de bureau qui est vendu entièrement en Amérique du Nord.

Notre approvisionnement provient très majoritairement du Québec, soit 78.5%. Nous achetons de différents pays des composantes servant à la fabrication de mobilier de bureau et ceci représentent moins de 20% de nos achats.

Au fil des années, nous avons développé des relations serrées avec la plupart de nos fournisseurs étrangers. Nous recherchons des fournisseurs fiables qui respectent entièrement les règles internationales du commerce. Nous avons à certains endroits sur place des agents qui servent de lien privilégié avec tous nos fournisseurs. Ces agents sont en contact constant avec ces fournisseurs. Ils les visitent régulièrement et nous font des rapports constants sur leur fonctionnement. D'autre part, nous allons directement sur place pratiquement à chaque année pour aller visiter nous-mêmes certains fournisseurs et les auditer. La dernière visite s'est réalisée en mars 2024 par deux membres de la haute direction et une grande partie des entreprises ont été visitées et auditées durant le séjour.

Au cours des années, nous n'avons jamais vu de signes de travail forcé, ni de travail effectué par des enfants. La question est posée à chacun des fournisseurs et les observations effectuées lors des visites correspondent à leurs affirmations. En fait, nos fournisseurs sont, dans la majorité des cas, des entreprises de grande taille très automatisées ayant des processus structurés de fonctionnement.

La nouvelle loi en place donne maintenant un cadre de référence de grande qualité qui va nous permettre de mieux structurer notre suivi de ces enjeux. Au cours du prochain exercice, nous allons utiliser le cadre mis en place par le gouvernement fédéral pour accroître nos efforts en ce sens. Entre autres, par la mise en place de politique pour nos fournisseurs autant à l'étranger que pour nos fournisseurs canadiens.

RAPPORT COMPLÉTÉ LE 2 JUILLET 2024

ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

DANIEL PELLETIER
Président,
2 Juillet 2024



J'ai le pouvoir de lier Groupe Pro-Plus Inc. ainsi que toutes ses filiales.